

## 132

[dodis.ch/49335](http://dodis.ch/49335)*Notice pour le Chef du Département politique, P. Aubert<sup>1</sup>*

ÉPOUX WOLF – HAEFELIN/GROSS

Berne, 14 avril 1978

M. le Conseiller fédéral Furgler s'étant déclaré d'accord avec la procédure suggérée dans les cas Wolf<sup>2</sup> et Haefelin<sup>3</sup>, nous vous soumettons la demande en grâce à signer par le Président de la Confédération<sup>4</sup>.

Cette demande en grâce concernant Haefelin sera remise par l'Ambassadeur Weitnauer à l'Ambassadeur de l'Union soviétique à Berne, M. Lavrov.

Le même jour, le soussigné<sup>5</sup>, au cours d'un entretien avec l'Ambassadeur de la République démocratique allemande à Berne, M. Barth, qui consistera en un tour d'horizon sur les relations bilatérales, indiquera que M. et Mme Wolf pourraient être libérés, si toutes les préconditions sont remplies<sup>6</sup>. Selon l'avocat est-allemand Wolff, les autorités de la République démocratique allemande seraient même disposées à relâcher également M. Peter Gross, ex-cuisinier de l'Ambassade de Suisse à Berlin/RDA<sup>7</sup>.

1. Notice: CH-BAR#E2001E-01#1991/17#11964\* (B.32.14.R.). Rédigée par M. Coquoz et signée par A. Hegner. Annotation manuscrite dans la marge de A. Maillard à M. Coquoz: OÙ en sommes-nous? Annotation manuscrite dans la marge de M. Coquoz: Je pense que HT [A. Hegner] est en courant.

2. Sur l'affaire Wolf, cf. DDS, vol. 27, doc. 86, [dodis.ch/49336](http://dodis.ch/49336), point 10b.

3. Pour l'affaire Haefelin, cf. DDS, vol. 27, doc. 37, [dodis.ch/48679](http://dodis.ch/48679), note 7. Sur l'établissement d'un lien entre les deux cas, cf. la lettre de H. Miesch à la Direction politique du Département politique du 27 octobre 1976, [dodis.ch/49655](http://dodis.ch/49655); la notice de A. Maillard à A. Hegner du 19 octobre 1977, [dodis.ch/49656](http://dodis.ch/49656) et la notice de A. Hegner à P. Graber du 15 novembre 1977, [dodis.ch/49654](http://dodis.ch/49654).

4. W. Ritschard. Cf. la lettre de W. Ritschard à L. I. Brejnev du 19 avril 1978, CH-BAR#E2200.157-04#1992/114#32\* (211.1).

5. A. Hegner.

6. Cf. le télégramme N° 116 de A. Weitnauer à l'Ambassade de Suisse à Moscou du 21 avril 1978, [dodis.ch/49650](http://dodis.ch/49650).

7. Annotation manuscrite dans la marge de P. Aubert du 14 avril 1978: D'accord. Pour la libération de H.-G. Wolf et G. Wolf-Klie le 12 mai 1978, cf. le PVCF de décision II du 19 mai 1978 de la 17<sup>ème</sup> séance du 10 mai 1978, CH-BAR#E1003#1994/26#21\* et doss. CH-BAR#E4321A#1994/128#296\* (B.09.00.115-0). W. Haefelin a été libéré le 13, P. Gross et Ch. Feurich le 16 mai 1978, cf. doss. comme note 1.

